

Maisons de retraite : « Faire payer chacun en fonction de ses revenus »

Dans une interview exclusive, le président de la Mutualité française, **Thierry Beaudet**, propose de plafonner le prix des Ehpad et de les facturer en fonction des revenus. Il promet aussi la modération tarifaire en 2020.

PROPOS RECUEILLIS PAR DANIEL ROSENWEG

HAUSSE DES PRIX. Illisibilité des offres, résiliation compliquée... Les complémentaires santé sont souvent critiquées. La question se pose aussi de savoir s'il faut, oui ou non, créer une 5^e branche de la Sécurité sociale pour financer la dépendance. Sur tous ces sujets, Emmanuel Macron a promis de présenter une « ambitieuse » réforme « Grand âge et autonomie » en 2019. Sans attendre, le président de la Mutualité française, Thierry Beaudet, qui représente 450 mutuelles, nous dévoile ses propositions choc : plafonnement du prix des maisons de retraite, mode de financement privé de la dépendance et nouveaux contrats santé, plus faciles à comparer. **Un rapport doit être rendu mi-avril sur le financement de la dépendance. Que propose la Mutualité ?**

THIERRY BEAUDET. 41 % des Français en perte d'autonomie sont en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). C'est trop ! En Europe, c'est 32 %. Commençons par favoriser le maintien à domicile. Cela requiert des moyens : la France dépense deux fois moins que la Suède pour la dépendance...

LES MUTUELLES RÉFLÉCHISSENT À UNE ASSURANCE DÉPENDANCE GÉNÉRALISÉE ET OBLIGATOIRE

Comment accroître alors les financements ?

Nous sommes dubitatifs sur la capacité à dégager un financement public intégral. Les mutuelles réfléchissent donc à une assurance dépendance généralisée et obligatoire, qui s'ajouterait au socle du financement public. À partir de 40 ans, par exemple, on pourrait intégrer aux contrats d'assurance santé dits responsables (96 % des contrats) une cotisation supplémentaire dédiée à la dépendance.

De combien ?

C'est un ordre de grandeur, mais une cotisation de 10 à 15 € par mois permettrait d'apporter 500 € par mois d'aide aux résidents en GIR 1 et GIR 2 (NDLR : catégories de personnes les plus dépendantes).

Mais en maison de retraite, les Français sont confrontés à un lourd reste à charge. Ne faut-il pas réguler ?

Le reste à charge moyen en Ehpad est de 180 € en Suède, contre 2 000 € en France. 2 000 €, c'est supérieur aux revenus d'un résident sur deux. Nous proposons donc de faire comme pour les crèches : faire payer chacun en fonction de ses revenus. Il faudra des aides publiques pérennes pour garantir l'équilibre financier des établissements.

Des établissements vont en profiter pour sélectionner par l'argent...

C'est vrai, il y a un risque d'effet d'aubaine. C'est pourquoi nous proposons de fixer des tarifs plafonds pour chaque service proposé par l'établissement. Chaque résident conserverait bien sûr la liberté de choix.



Thierry Beaudet propose la création d'une cotisation supplémentaire de 10 ou 15 € par mois spécialement dédiée au financement de la dépendance.

Certaines cotisations se sont envolées en 2019...

Nous venons de terminer une étude sur 14 millions d'adhérents de mutuelles qui conclut qu'en moyenne, pour 2019, la hausse des cotisations n'est que de 1,8 % ! À quelques exceptions près qui concernent des contrats déficitaires, les hausses suivent l'évolution de la consommation de soins. Entre 2006 et 2017, alors que nos remboursements ont progressé de 38 %, les cotisations ont

augmenté de 40 %. Sans compter le passage des taxes de 2,5 % à 13,27 %. La santé est plus taxée que le hamburger ! Si on ne veut plus de hausses, qu'on cesse de nous transférer des charges.

Et en 2020 ? Quelles seront les hausses ?

En 2020 entrera pleinement en application la réforme du zéro reste à charge sur certains soins d'optique, dentaires et d'audioprothèses. C'est une bonne réforme. Si aucune

SI ON NE VEUT PLUS DE HAUSSES, QU'ON CESSE DE NOUS TRANSFÉRER DES CHARGES

charge nouvelle n'est votée d'ici là, nous devrions pouvoir absorber son surcoût (NDLR : environ 250 M€ par an). Mais si de nouvelles dépenses nous sont imposées, nous les répercuterons. Et nous n'éviterons pas la hausse « mécanique » habituelle de 2,5 à 3 %, puisque les dépenses de l'Assurance maladie, dont nous dépendons, vont encore progresser.

Où en êtes-vous des pistes pour permettre de comparer les offres entre elles ?

Le 14 février, les organismes de complémentaires santé présenteront un accord sur la lisibilité des contrats dont nous espérons qu'il sera validé par le ministre. L'idée est de présenter un tableau des garanties selon un rubricage commun à toutes les complémentaires : soins de ville, dentaire, etc. À côté, on donnera le montant pris en charge pour une quinzaine d'exemples : lunettes, prothèses... Les usagers pourront ainsi comparer les offres.

L'exécutif veut faire baisser le coût des assurances santé en facilitant la résiliation. Y êtes-vous favorable ?

Non, cela risque de créer des mutuelles à deux vitesses. Celles, plus compétitives, dont bénéficieront les plus mobiles, et celles des plus modestes, qui ne changeront pas et continueront à payer le prix fort. Ce projet est une trappe à pauvreté.

VOIX EXPRESS



Germaine Dallet

70 ans
MONTPON-MÉNESTÉROL (24)



Gérard Woycinkiewicz

71 ans
BORDEAUX (33)



Jean-Luc Petit

59 ans
DÉVILLE-LÈS-ROUEN (76)



Bernadette Lesnoe

68 ans
LA CHAIZE-LE-VICOMTE (85)



Françoise Cassinier

78 ans
BOURG-LA-REINE (92)

AVEZ-VOUS PRIS DES DISPOSITIONS FACE AU RISQUE DE DÉPENDANCE ?

PROPOS RECUEILLIS AUPRÈS DE RETRAITÉS PAR PASCALE EGRÉ

Oui, nous avons un contrat d'assurance vie avec mon mari qui prévoit un capital dédié. Nous l'avons pris lors de nos départs à la retraite. Tout peut basculer si vite. Si cela ne suffit pas, nous nous adapterons. Il n'est pas sûr que nous restions chez nous, je l'ai vu avec ma mère, c'est beaucoup de contraintes pour l'entourage.

Aucune, j'ai d'autres soucis... Je viens de perdre ma mère, qui souffrait de la maladie d'Alzheimer et résidait dans un Ehpad depuis cinq ans. En l'occurrence, sa retraite et les biens vendus au fur et à mesure ont couvert les 2 700 € nécessaires chaque mois. Avec mes sœurs, nous aurions pris le relais ensuite.

Pas encore. Avec ma femme, on y pensera dans dix ans. Nous avons reçu des tas de prospectus sur le sujet sans donner suite. Si tout le monde contribuait à un effort de solidarité, ça pourrait marcher, mais les gens ont déjà du mal... Ou alors il faudrait prélever une petite somme sur le salaire, genre 10 € par mois.

Pas encore ! Mon mari et moi sommes encore en forme, même si on sait que cela ne va pas durer. Nous avons préparé nos obsèques, mais pas la dépendance. Pour l'instant, nous assumons encore pour nos enfants. Nous savons qu'il nous faudra nous rapprocher d'eux et prendre une petite assurance dépendance...

Oui, parce que je souhaite de tout cœur être indépendante le plus possible. Je ne veux surtout pas peser sur mes enfants. J'ai un placement qui me rapporte et me permet d'envisager de rester chez moi avec quelqu'un pour m'aider. Mais il est vrai que nous ne sommes pas tous égaux et que d'autres auraient besoin d'aide.